



Déclaration préalable

Commission Administrative Paritaire Locale

Formation Pédagogique de la Police Nationale du 4 avril 2019

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Chers collègues,

L'UNSA POLICE syndicat autonome et responsable se félicite d'avoir signé le protocole 2016, ce qui nous donne aujourd'hui des volumes acceptables pour les différents avancements au sein de la FPPN et de la Police Nationale en générale. C'est beaucoup mieux, mais toujours insuffisant au regard du retard accumulé ces dernières années.

L'UNSA POLICE face au comportement irrationnel de la DCRFPN sur les propositions d'avancements au grade de « MAJOR » ne pouvait pas siéger et ainsi cautionner des propositions scandaleuses.

L'UNSA POLICE est pour l'équité en termes d'avancements mais l'administration n'a pas entendu nos arguments. Quant au syndicat SAV de l'administration qui nous qualifie d'enfant gâté, il devrait essayer pour une fois de réfléchir avant de communiquer. Aujourd'hui s'il est bien servi en termes d'avancement, c'est en grande partie grâce à son accompagnement avec l'administration qui est à la limite du supportable.

L'UNSA POLICE va demander officiellement le modus operandi de la DCRFPN sur l'avancement major, le tableau des promouvables établi par la DRCPN sur la base des textes en vigueur a-t-il encore une quelconque utilité ???

Aujourd'hui nous constatons que la DCRFPN pratique le du choix du roi au mépris du classement.

Deux constats pour illustrer nos propos :

. Comment expliquer à nos collègues qui ont passé un examen en 2006, 2007, 2008 qu'ils ne seront sans doute jamais nommés alors que des R.A.E.P 2018 sont promus en 2019.

Doit-on dire à nos formateurs titulaires de la R.A.E.P qu'ils n'auront jamais la possibilité d'accéder au grade de major, alors qu'ils participent au fonctionnement des écoles.

Pour rappel la CAPL à vocation à désigner des promus parmi les promouvables mais n'a pas vocation à les affecter dans tels ou tels services.

Un poste de major devrait être proposé par ordre de classement à chaque collègue.

Aujourd'hui nous voulons recréer un esprit de cohésion entre les trois corps, gardiens, officiers et commissaires en créant une formation partagée. Ne serait-il pas souhaitable de commencer par le mettre en application au sein du CEA.

En effet, la P.R.E. et le mode d'avancement ne vont pas dans ce sens.

Les écoles sont en manque de personnels, elles travaillent à flux tendu cela ne pourra pas durer encore des années. Les efforts consentis sont trop intenses et la direction n'est plus du tout reconnaissante de l'investissement de ses fonctionnaires.

Les structures sont surchargées, les séquenceurs imposent d'effectuer des simulations alors que beaucoup manquent de place et de matériels. Pour exemple les radios, les formateurs et les élèves font semblant d'en être équipés, et lorsqu'ils le sont ces dernières ne fonctionnent pas correctement.

L'UNSA POLICE soutient l'action des FTSI qui demandent une vraie reconnaissance de leur investissement quotidien. Le niveau de responsabilité et la charge de leurs missions méritent totalement une attribution de vingt points de NBI aux FTSI en exercice.

L'UNSA POLICE a saisi la DCRFPN et la DRCPN pour un dossier qui traîne depuis bien trop longtemps. La prime du ministère pour les collègues du commissariat de Clermont-Ferrand qui prennent leur repas au restaurant administratif de la SDMA. Ce dossier est toujours à l'étude entre ces deux directions.

L'UNSA POLICE restera très attentif au contenu de la nouvelle scolarité qui devrait être présentée par la DCRFPN pour une mise en application en Juin 2020. La réforme de la formation devra être cohérente et ne pas se faire au détriment de la qualité !!

Pour l'UNSA POLICE, il est urgent de revaloriser l'image de notre métier afin de redonner envie aux jeunes de devenir policier. L'attractivité permettra ainsi de pouvoir procéder à une meilleure sélection des candidats.

L'UNSA POLICE tient à souligner le bon niveau de satisfaction dans la gestion des RSA.

Nous vous remercions de votre attention et demandons que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal.